

Mise à jour sur la résolution des accidents de VTT

Informations contextuelles

Étant donné qu'il y a en moyenne 100 décès de VTT par année au Canada, dont beaucoup sont liés à la ferme :

Qu'il soit résolu que l'ACSA devrait mettre sur pied un comité chargé d'enquêter sur le nombre élevé de décès liés aux accidents de renversement de VTT dans les fermes et d'examiner les avantages des systèmes de protection de l'opérateur sur tous les VTT agricoles.

Le conseil d'administration de l'ACSA a mis sur pied un comité spécial chargé d'examiner cette résolution et de formuler des recommandations à ce sujet.

Conclusions du comité

Le Comité a communiqué avec les responsables du Programme canadien de surveillance des blessures en milieu agricole (CAIR) pour leur demander d'enquêter et de mener une recherche sur le nombre de décès dans les fermes canadiennes liés à des accidents de VTT.

Le CAIR a fourni les renseignements suivants :

Des 2 597 décès liés à l'agriculture au Canada, 3,2 % (82 décès) impliquaient l'utilisation d'un véhicule tout-terrain (VTT).

Voir le rapport du programme CAIR à la fin du présent document.

Le comité a également déterminé qu'un examen des avantages des systèmes de protection de l'opérateur n'entre dans le champ de compétence de l'ACSA. Il est préférable que les organismes d'essai et les fabricants s'occupent de la recherche, car cela concerne toute l'utilisation des VTT, pas seulement l'utilisation agricole. Toutefois, l'ACSA devrait assurer la liaison avec les intervenants pour poursuivre la discussion sur la question.

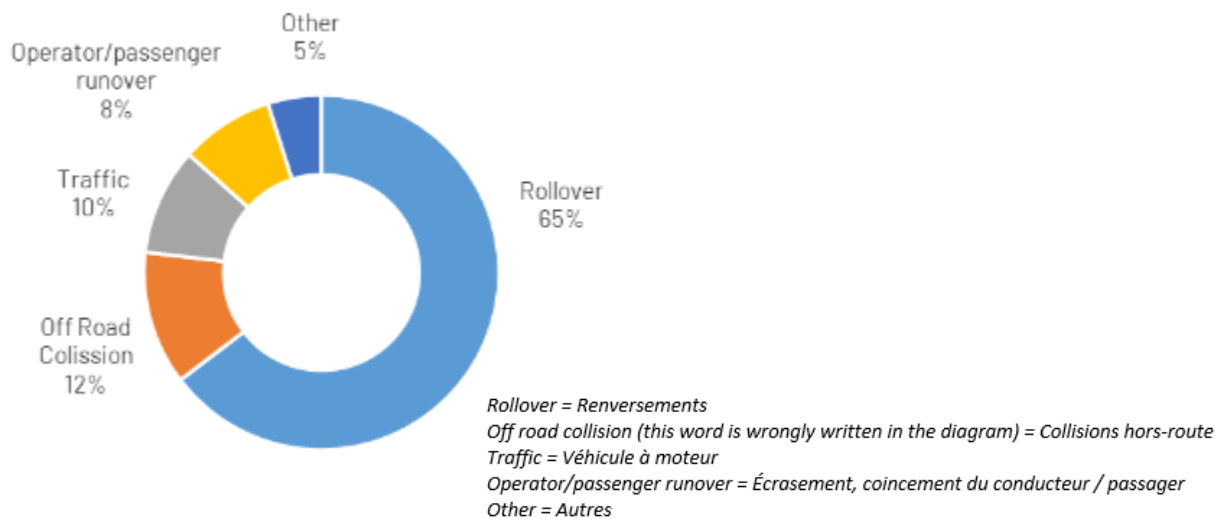
Conclusion

Le conseil d'administration de l'ACSA a estimé que cette résolution était close. L'ACSA communiquera avec des groupes (Comité de sécurité des VTT/quads et Conseil canadien des quads) qui défendent la sécurité des VTT.



Décès liés aux véhicules tout terrain (VTT) liés à la ferme : Canada, 1990-2017

Des 2 597 décès liés à l'agriculture au Canada, 3,2 % (82 décès) impliquaient l'utilisation d'un véhicule tout-terrain (VTT). Cela comprend les VTT à 3 et 4 roues, les VTT non spécifiés et les véhicules côte à côte (VTT Rhino et véhicules utilitaires).



- la majorité, soit 65 % (53 décès), était due à un renversement;
- 12 % (10 décès) étaient dus à la collision d'un VTT ou à la collision avec un autre véhicule hors route;
- 10 % (8 décès) étaient dus à un VTT heurté par un véhicule à moteur;
- 8 % (7 décès) étaient dus à un conducteur ou à un passager qui est tombé du VTT, puis qui a été écrasé ou coincé par le VTT;
- 5 % (4 décès) étaient d'autres types de décès liés aux VTT en milieu agricole.